



COMMUNE DE **BELFAUX**



PROCES-VERBAL

**DE LA SEANCE DU CONSEIL
GENERAL DU 14 DECEMBRE 2021**



BEL **INFO**
WWW.BELFAUX.CH

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL DU
14 DECEMBRE 2021**

Conformément à l'article 13, alinéa 2, lit a, du règlement d'exécution de la loi sur les communes, le caractère de ce procès-verbal est provisoire jusqu'à son approbation par le Conseil général.

Les délibérations sont présidées par Mme Marianne Aebischer.

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal ainsi qu'aux auditrices, aux auditeurs et à la représentante de la presse.

« Je vous souhaite la plus cordiale bienvenue à cette séance du Conseil général qui clôt l'année 2021.

Malheureusement, cette fois encore, les mesures sanitaires font qu'il n'y aura pas d'apéritif de fin de séance. En guise de consolation, vous trouverez à vos places un présent provenant de chez Cécile Choco. Merci au Conseil communal pour cette attention ».

La Présidente signale aux membres du législatif que les débats de la séance sont enregistrés et leur rappelle que toute autre prise de son ou d'images est soumise à autorisation. Elle prie les membres du Conseil général de transmettre toutes leurs interventions à Mme Véronique Christan en vue de la rédaction du procès-verbal.

Elle excuse les absences de Mme Muriel Frésard, Syndique, de M. Frédéric Oberson membre du Groupe Le Centre Belfaux-Futuro et de M. Benjamin Gasser membre du groupe PS, Centre gauche – PCS et Ouverture.

Il ressort de l'appel nominal, auquel a procédé Mme Christan, secrétaire, que 28 membres du Conseil général participent à la séance de ce jour. La majorité s'élève à 15.

Le quorum étant atteint, le Conseil général peut valablement délibérer.

La Présidente rappelle que la convocation à la séance du jour a été adressée personnellement à tous les conseillers généraux sur leur accès Extranet et pour certains, par pli personnel, avec les documents relatifs à l'ordre du jour 20 jours avant la séance de ce jour, conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, ainsi que par l'insertion dans le Bulletin communal distribué à tous les ménages et sur le site Internet.

La Présidente ouvre la discussion générale à propos du mode de convocation de la séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Ordre du jour

Concernant l'ordre du jour de cette séance et comme déjà annoncé par son courriel du 3 décembre dernier, la Présidente informe que le bureau du Conseil général a décidé de proposer d'ajouter un point à l'ordre du jour.

En effet, suite à la présentation des conclusions du rapport final dans l'affaire de l'ancien boursier communal par M. le Préfet de la Sarine, le bureau a estimé important que les membres du Conseil général soient informés sans délai et reçoivent les documents y relatifs. Ceci a été fait par courriel du 3 décembre.

M. le Préfet ayant fait part de sa disponibilité pour participer à la séance de ce soir, le bureau a décidé de proposer cet ajout, en point 0, avant l'approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.

La Présidente ouvre la discussion au sujet de cet ajout.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

La Présidente soumet l'ordre du jour au vote du Conseil général.

Résultat du vote

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité par 28 voix.



CONSEIL GENERAL DE BELFAUX

Aux membres du
Conseil général

Belfaux, le 23 novembre 2021

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article 30 du règlement du Conseil général, le Bureau vous convoque à la séance ordinaire du Conseil général fixée au

**Mardi 14 décembre 2021, à 19h30,
à la salle paroissiale, à Belfaux
MASQUE OBLIGATOIRE**

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 octobre 2021
2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal
3. Fusion du Grand-Fribourg : communication des décisions de l'Assemblée constitutive
4. Agglomération de Fribourg (AGGLO) : informations
5. Plan financier pour la période 2022 – 2026
6. Augmentation du taux de l'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques et de la contribution immobilière dès le 1^{er} janvier 2022 (*message 113*)
7. Budgets 2022
 - 7.1 Présentation générale des budgets
 - 7.2 Présentation du budget de résultats
 - 7.3 Rapport de la commission financière
 - 7.4 Vote final des budgets d'investissement et de résultats
8. Propositions
9. Questions
10. Divers

En fin de séance, un apéritif sera organisé et pris en charge par les groupes politiques (pass covid obligatoire)

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL GENERAL

La Présidente


Marianne Aebischer



La Secrétaire


Véronique Christan

0. Rapport final de l'enquête administrative dans l'affaire de l'ancien boursier communal

Concernant ce point de l'ordre du jour, M. le Préfet est accompagné de M. Gérald Mutrux, chef du Service des communes.

Le dossier d'enquête a été transmis à tous les membres du Conseil général le 3 décembre dernier.

Les propos des deux intervenants sont résumés ci-après.

La Présidente donne la parole à M. le Préfet de la Sarine qui présente le résultat de cette enquête.

M. le **Préfet** rappelle les considérations formelles suivantes : le rapport d'enquête pointe, selon les périodes, selon les circonstances et de façon ponctuelle des irrégularités. Cependant, il est important de rappeler que l'ancien boursier communal est le seul prévenu d'actes répréhensibles d'un point de vue pénal et en fait l'objet de poursuite. Du point de vue administratif, certains manquements sont à relever, mais ils ne sont pas pénaux.

M. le **Préfet** insiste sur le fait que les artifices comptables qui ont été utilisés pour dissimuler les prélèvements d'argent étaient très difficiles, pour ne pas dire quasiment impossibles à détecter par un conseil communal de milice. Cependant, concernant la manière de prélever de l'argent, il n'y a pas d'artifice particulièrement élaboré. C'est là que se cache la faille qui a abouti au niveau du rapport à un constat de manquement plus individuel de la part d'un ou l'autre membre de l'autorité communale.

M. le **Préfet** relève que cette période a été compliquée et difficile pour un grand nombre de personnes. Tout d'abord, pour la population qui s'est posé un bon nombre de questions, les membres du Conseil général ainsi que les membres du Conseil communal (anciens et actuels). Le but du rapport n'étant pas d'accuser d'une manière particulière l'un ou l'autre. Cependant, par rapport à l'exercice de justice, la Préfecture se devait d'expliquer comment de telles malversations ont pu être possibles.

M. le Préfet passe la parole à M. Gérald Mutrux, chef du Service des communes.

M. **Mutrux** relève l'importance de la mise en place de mesures suffisantes afin de rétablir la situation. Il salue l'immense travail qui a été entrepris. Il précise qu'aujourd'hui, la commune est dotée d'instruments de gouvernance moderne, adaptés à sa taille et qui plus est, adaptés aux nouvelles exigences de la législation sur les communes.

M. **Mutrux** rappelle que les autorités communales peuvent en tout temps compter sur l'appui du Service des communes et de la Préfecture en cas de besoin. Il est certain que dans les mois ou les années qui viennent Belfaux aura probablement besoin de conseils ou d'accompagnement concernant un certain nombre de procédures, particulièrement en lien avec l'introduction de MCH2 et la mise en œuvre de la loi sur les finances communales.

La Présidente remercie Messieurs Ridoré et Mutrux pour leurs interventions et ouvre la discussion.

M. **Christophe Thode** demande quel est le rôle des fiduciaires qui contrôlent les comptes communaux. Dans le cas particulier de la commune de Belfaux, le Conseil général s'est basé sur les expertises de spécialistes pour approuver les comptes. Il s'étonne que malgré les signaux d'alarme qui ont été lancés il y a déjà quelques années, la fiduciaire n'ait rien relevé d'anormal.

M. le **Préfet** fait remarquer que cette question a été soulevée à maintes reprises dans le cas de la commune de Belfaux. Il précise que la Préfecture, le Service des communes sont les autorités de surveillance des communes et non pas des organes de révision. Le Conseil communal doit examiner la possibilité de poursuivre avec d'autres voies judiciaires pour répondre à ce genre de questions.

M. **Mutrux** précise que la loi sur les communes de l'époque donnait à l'organe de révision la compétence de vérifier si les comptes annuels sont conformes aux principes de comptabilité qui sont fixés par le Conseil d'Etat. Il s'étonne que l'organe de révision n'ait pas constaté, lors des expertises, ces manquements. Une fiduciaire devrait, sur la durée, constater ces problèmes. En principe, les fiduciaires ne révisent pas la totalité des comptes. Elles ont un programme de révision qui

va se dérouler sur plusieurs années. Ce programme de révision doit être discuté entre le Conseil communal et l'organe de révision. En principe, sur une période donnée, l'organe de révision devrait passer en revue l'essentiel des éléments comptables d'une commune. A cet égard, on peut supposer que les problèmes qui ont été mis rapidement en évidence par la fiduciaire CORE auraient dû être détectés par la fiduciaire en charge de la révision des comptes communaux.

M. **Mutrux** précise que c'est un incident fâcheux qui doit nous permettre de réorienter les exigences qui sont formulées soit à l'égard des fiduciaires, soit à l'égard des communes en matière de tenues des comptes. Il rappelle que le Service des communes est à la disposition des autorités en cas de questionnement.

M. le **Préfet** fait référence au chiffre 105 du rapport d'enquête. Il révèle que plusieurs éléments détaillés dans les formulaires à l'usage de l'organe de révision ne reflètent à l'évidence pas la réalité découverte suite aux investigations de la fiduciaire CORE. Dans ce cas d'espèce, on voit, à posteriori que ce qui a été affirmé ne correspond pas à la réalité. Ce point est à relever d'une manière ou d'une autre. La règle sur la loi sur les communes dit : le mandat d'une fiduciaire est de 3 années, renouvelable pour 3 ans supplémentaires. Cela permet d'élaborer une stratégie de partenariat avec l'organe de révision.

M. le **Préfet** précise que les artifices comptables étaient difficiles à détecter. Cependant, la manière dont l'argent était prélevé était facile à déceler.

Mme **Muriel Angéloz Burns** se réfère à l'information de M. Mutrux qui affirmait que la commune a mis en place différentes procédures et qu'elle est maintenant dotée d'une bonne gouvernance. Elle demande sur quels critères M. Mutrux estime que cette gouvernance est bien mise en place. Comment est-ce que cela a été vérifié et est-ce que le Service des Communes s'assurera du suivi de cette structure ?

M. **Mutrux** lui répond que ce qui a été mis en place correspond aux travaux qui ont été menés par la cellule d'accompagnement, en collaboration avec le Conseil communal. Cet immense travail qui a été réalisé a permis de reprendre à zéro tout ce qui est nécessaire d'avoir comme processus de travail dans une commune, à savoir, un système de contrôle interne. Il appartiendra à l'organe de révision de vérifier si ce système de contrôle interne est bien en place. Le Service des Communes vérifiera, de manière indirecte, par l'exigence qui est désormais posée aux organes de révision de le vérifier lorsqu'ils établissent leurs rapports. Il insiste sur le fait que le rôle de l'organe de révision n'est pas en priorité de mettre à jour des malversations. Il est là pour démontrer que la comptabilité a été tenue selon les normes exigées.

M. **Mutrux** invite les membres du Conseil général à consulter le site du Service de Communes. Des informations y figurent concernant la mise en place et le fonctionnement d'un système de contrôle interne. Il rappelle que la mise en œuvre de la nouvelle loi sur les finances communales est très exigeante et demande de la part des élus, un niveau de compréhension élevé. Raison pour laquelle, l'Association des communes fribourgeoises a mis en place des cours de formation sur les finances communales.

Mme **Andréa Wassmer** demande quel est le coût de l'enquête administrative et si les coûts seront uniquement à la charge de la commune.

M. le **Préfet** se réfère à l'ordonnance de clôture, page 8 où il est mentionné que les frais de procédure à la charge de la Commune de Belfaux se montent à CHF 14'740.00.

Mme **Wassmer** demande ce qu'il en est au sujet des frais d'avocats.

M. le **Préfet** lui répond que c'est l'autorité communale qui est à même de l'informer.

M. **François Vallat** lui répond que dans les comptes 2020, il est mentionné que la procédure avait coûté CHF 264'945,50. Ce montant concernait les frais relatifs à la cellule d'accompagnement et d'avocats. Il précise également que le budget 2021 mentionnait CHF 25'000.00 et le budget 2022, CHF 22'000.00.

M. **Jean-Pierre Frésard** se réfère au rapport d'enquête sur lequel il est mentionné que la Syndique Rose-Marie Probst a interpellé le Service des Communes pour savoir si le bilan, notamment ce qui était lié à la partie des contentieux permettait de déceler une éventuelle fraude. Ce point inquiétait également la Commission financière qui n'avait pas de point de comparaison avec les autres communes. Il demande également si la comparaison avec les contentieux existants dans

des communes ayant les mêmes critères que Belfaux aurait pu attirer l'attention du Service des Communes.

M. **Mutrux** lui répond que cette demande a effectivement été adressée au SCom au début de l'année 2018. Un rapport à ce sujet a été rendu et tout le détail se trouve dans le rapport d'enquête. Il précise que ce qui avait été demandé était un avis sur les comptes officiels. Ceux-ci ne comprennent pas les pièces comptables ni une description des processus. Le rapport résume les constats qui ont été faits. Ce qui avait été spécialement mis en évidence, c'était la problématique des débiteurs. Le SCom avait alerté l'autorité communale sur le fait qu'il y avait de fortes variations des débiteurs et qu'il n'y avait pas de remarques de la part des réviseurs. Ni un détail quant à la manière dont les réviseurs avaient procédé lors de leurs révisions. Le SCom avait également fait des remarques concernant les processus et avait alerté la commune sur les risques de prescription qui portait sur l'encaissement de certains impôts et de certaines taxes en lien avec les variations des comptes des débiteurs.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion en remerciant M. le Préfet et M. Mutrux. Ils quittent la salle.

Avant de passer au point 1 de l'ordre du jour, la Présidente apporte une précision protocolaire. En effet, l'art. 40 du règlement du Conseil général stipule que le président traite des objets inscrits à l'ordre du jour en donnant la parole au Conseil communal, puis à la commission concernée et finalement il ouvre la discussion générale. Lors de la dernière séance, elle a donné d'abord la parole aux conseillers généraux avant la commission financière.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 octobre 2021

La Présidente ouvre la discussion générale à propos du procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 octobre dont un exemplaire a été adressé aux membres du législatif avec la convocation à la séance de ce jour et dont le texte figure sur le site Internet de la Commune.

La Présidente ouvre la discussion et donne la parole à Mme Mireille Meissner.

Mme **Meissner** revient sur son intervention au nom du Groupe PS, Centre gauche – PCS et Ouverture par rapport à la fusion du Grand-Fribourg. Son intervention a été protocolée correctement. Cependant, Mme Meissner avait mentionné que les citoyen.ne.s concerné.e.s par la fusion ont majoritairement refusé la poursuite du processus. Elle aurait dû mentionner que ce sont les communes qui ont majoritairement refusé la poursuite du processus.

M. **Didier Pauchard** remercie Mme la Présidente pour la lecture de l'intervention du Mouvement Arc-en-Ciel concernant le crédit d'investissement pour la réfection du Chemin des écoliers (message 112) étant donné qu'il était absent. Il remercie également le Conseil communal pour les réponses qui ont été données lors de cette intervention.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion générale et soumet au vote le procès-verbal.

Résultat du vote

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 19 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité par 28 voix.

Avant de passer au point 2 et pour se conformer au procès-verbal du 23 mars 2021, la Présidente rappelle que dans l'attente du règlement validé par la direction cantonale compétente, l'article 9 du règlement du Conseil général prévoit que « toute décision du Conseil général ou de son bureau peut, dans les 30 jours suivant l'assemblée, faire l'objet d'un recours et non pas dans les 30 jours dès la fin du délai de rédaction du procès-verbal ».

Le règlement approuvé lors de la séance du 19 octobre 2021 a été adressé le 1er décembre 2021 au Service des communes qui le transmettra à la DIAF (Direction des Institutions, de l'Agriculture et des Forêts) pour signature. Le délai de référendum expirait le 28 novembre 2021, selon publication du 29 octobre 2021 dans la feuille officielle no 43.

2. Informations du bureau du Conseil général et du Conseil communal

Bureau du Conseil général

La Présidente donne les informations suivantes :

SEANCES DU CONSEIL GENERAL POUR 2022

Elles ont d'ores et déjà été fixées aux dates suivantes :

- Mardi 22 mars
- Mardi 24 mai
- Mardi 18 octobre
- Mardi 13 décembre

La demande de réservation de la salle a été adressée à la Paroisse le 24.11.2021. Le Conseil communal est dans l'attente d'une réponse.

Conseil communal

La Présidente donne la parole au Conseil communal.

M. François Vallat, vice-syndic prend la parole et donne lecture des informations de Mme Muriel Frésard, Syndique :

AFFAIRE WIDER

« Vous avez eu tout à l'heure une présentation de la part de M. le Préfet concernant la fin de l'enquête administrative, sachez que le volet pénal reprendra en juin 2022, l'avocat de M. Wider ainsi que le Ministère public ayant fait recours contre la décision du Tribunal pénal économique de mars de cette année. En coordination avec le Conseil général, une séance d'information à la population devrait être organisée ».

SOUPER DU PERSONNEL

« Vendredi dernier aurait dû avoir lieu le Souper du Personnel. Suite aux mesures prises par la Confédération et le canton par rapport au Covid, il nous a semblé plus judicieux de déplacer ce repas au printemps prochain ».

M. Vincent Schickel, conseiller communal prend la parole :

REVISION GENERAL DU PLAN D'AMENAGEMENT LOCAL

« Concernant le dicastère de l'aménagement, et pour rappel, l'approbation de la révision générale du plan d'aménagement local de notre commune a été publiée sur la feuille officielle du 1er octobre. A cette date, nous avons reçu trois oppositions de citoyens dont deux sont actuellement en cours de traitement par le Tribunal Cantonal.

Le Plan Directeur Régional de la Sarine a aussi été mis à l'enquête le 24 novembre 2021. Ce PD Régional, qui s'intercale entre le PD Cantonal et le PAL de la commune, définit et applique les règles du PD cantonal au niveau de la Sarine. A noter que la commune de Belfaux a été classée comme localité à renforcer et à densifier. Ceci implique que la commune va pouvoir densifier son centre urbain, mais aussi accueillir des infrastructures d'ordre régional (comme une base de départ des pompiers par exemple). Les citoyens ont deux mois pour formuler leurs remarques ou observations à la CRID. Les institutions publiques ont trois mois pour faire leurs remarques et la commission d'aménagement va se pencher sur ce sujet lors de sa séance de janvier. Nous n'avons malheureusement toujours pas eu le retour pour le PAD de la Gotta ; la commune fera un courrier à la DAEC pour demander des explications sur l'avancement de ce dossier majeur pour le développement de notre commune ».

BATIMENT DE LA PETITE ENFANCE

« Les aménagements extérieurs sont totalement terminés et les enfants peuvent pleinement en profiter. Le seul poste encore non achevé est la pose de la vidéo surveillance. Nous avons eu un retour du service de la protection des données le 24 novembre et nous sommes en train de répondre à leurs interrogations et remarques afin de pouvoir mettre en services les 17 caméras initialement prévues dans le projet. L'étude des réaménagements extérieurs dans la zone du terrain

de basket a démarré il y a quelques semaines et nous espérons vous présenter un concept pour le début du 2ème trimestre 2022. Pour rappel, le but de cette étude est de repenser la zone se trouvant derrière l'école afin d'y intégrer les besoins des plus grands, mais aussi inclure les diverses demandes des enseignants, clubs sportifs et habitants du quartier ».

DICASTERE DES CONSTRUCTIONS

« La commission en charge a travaillé sur deux nouveaux règlements : un concernant la mise à jour des émoluments et un autre sur un guide pratique des recommandations et obligations pour les nouvelles constructions. Concernant le règlement sur les émoluments, il vous sera présenté l'année prochaine afin que vous puissiez le voter. Ce nouveau règlement va permettre à la commune de simplifier et d'optimiser la facturation des émoluments ».

M. Diego Frieden, conseiller communal prend la parole :

PROJET DE SITE EOLIEN

« Le Conseil communal a enfin reçu une réponse du Conseil d'Etat portant sur la demande faite par les communes de Belfaux, Courtepin et Misery-Courtion concernant la prise en charge des études de vents comme condition pour l'organisation d'un vote consultatif au printemps 2022. Nous avons ainsi été invités à rencontrer M. le Conseiller d'Etat Curty peu avant Noël. Toutefois, ces délais désormais très courts ne nous permettent pas d'organiser dans les conditions correctes les séances d'information/débat qui doivent précéder le vote consultatif. Voilà pourquoi celui-ci sera reporté à la prochaine date de votations prévues, à savoir le 15 mai 2022 ».

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

3. Fusion du Grand-Fribourg : communication des décisions de l'Assemblée constitutive

La Présidente donne la parole à M. **François Vallat**, vice-syndic qui donne lecture de l'intervention de Mme Muriel Frésard, Syndique.

« Lors de l'Assemblée constitutive du 25 novembre dernier, ici à Belfaux, les délégués ont annoncé la fin du processus de Fusion du Grand Fribourg. Ils souhaitent que les travaux déjà réalisés puissent être conservés et servir de base à une future fusion ».

La Présidente remercie M. Vallat et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion.

4. Agglomération de Fribourg (AGGLO) : informations

La Présidente donne la parole à M. **François Vallat**, vice-syndic qui donne lecture de l'intervention de Mme Muriel Frésard, Syndique.

« La prochaine séance du Conseil d'Agglo aura lieu jeudi. L'ordre du jour comporte l'adoption du budget 2022, des informations sur le plan financier, une demande de subventionnement de modification de la zone des Arsenaux/Cardinal à Fribourg, des postulats concernant : l'attractivité des parkings P + R, l'égalité d'accès au centre-ville de Fribourg par les jeunes habitant Bourguillon, la TransAgglo, la gestion des installations sportives d'importance comme nouvelle tâche de l'Agglo ».

La Présidente remercie M. Vallat et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion.

5. Plan financier pour la période 2022 -2026

La Présidente rappelle qu'il n'est pas soumis au vote du Conseil général et donne la parole à M. Vallat, responsable des finances.

M. Vallat commente le document. Il insiste sur le fait que les charges liées sont importantes.

La Présidente donne la parole à M. **Nydegger** pour la lecture du rapport de la commission financière.

« La commission financière a pris connaissance du mis à jour pour une nouvelle période de 5 ans sur la base des comptes 2021, du budget 2022 et des informations actualisées concernant les investissements projetés.

L'actualisation porte principalement sur :

- *l'achat de l'arsenal cantonal en 2023 ;*
- *la priorisation des projets liés aux infrastructures routières, ainsi qu'à la protection de l'environnement et l'aménagement du territoire ;*
- *La construction d'une base de départ pour les sapeurs-pompiers ;*
- *2023-2026 la création d'une piste d'athlétisme et le réaménagement du centre sportif des Prés ;*

La planification financière annonce des jours très difficiles. En effet, selon ce plan financier, un déficit d'environ CHF 362'000.00 est prévu pour 2022. A partir de 2023, le déficit devrait encore fortement augmenter pour atteindre plus de CHF 547'000.00 en 2023, CHF 719'000.00 en 2024, CHF 444'000.00 en 2025 et environ CHF 494'000.00 en 2026, soit environ CHF 2'712'000.00 pour les 5 années. Sans des recettes extraordinaires, des mesures d'économies, diverses hausses du taux d'impôt paraissent inéluctables durant cette période.

En ce qui concerne la dette, elle s'élevait à près de CHF 11,8 millions au 31.12.2020. Le 6 devrait avoir pour conséquence une forte augmentation de la dette qui devrait passer de 10,6 millions fin 2021 à plus de 21.2 millions en 2026 soit près du double.

Comme le souligne le Conseil communal, plusieurs éléments peuvent influencer l'évolution des charges et des produits, notamment l'évolution démographique, la situation économique (elle-même potentiellement impactée par la COVID-19), l'augmentation constante des charges liées, sans oublier d'éventuels recouvrements des montants détournés par l'ancien boursier communal. Quoi qu'il en soit, la situation financière de la Commune à l'horizon 2026 est préoccupante et doit être surveillée de très près.

*De ce fait, bien que le Conseil communal ait déjà fixé des priorités – ce qui l'a conduit à repousser, voire supprimer certains investissements – la commission financière réitère sa demande au Conseil communal **de bien reconsidérer et prioriser chaque futur investissement avant de le proposer et de revoir ce plan financier chaque année de manière très critique.***

Pour la commission financière, Thierry Nydegger, président, Chantal Barras, secrétaire ».

La Présidente ouvre la discussion.

M. **Jean-Pierre Frésard**, au nom du Groupe PS, Centre gauche – PCS et Ouverture, prend la parole :

« Le groupe PS, Centre gauche – PCS et Ouverture prend acte du plan financier 2021-2026 en relevant simplement, puisque la période s'y prête, qu'il ressemble fortement à une liste de souhaits adressée au Père Noël. Sans autre commentaire, Mme la Présidente ».

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

6. Augmentation du taux de l'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques et de la contribution immobilière dès le 1^{er} janvier 2022 (message 113)

La Présidente donne la parole à M. François Vallat, vice-syndic, responsable des finances.

Il insiste sur le fait que le Conseil communal a eu beaucoup de difficultés à présenter un budget 2022. Trois lectures ont été nécessaires. Il a également bénéficié des conseils du Service des communes.

La Présidente donne la parole à la Commission financière. Celle-ci ne souhaite pas s'exprimer.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Christophe Zbinden, au nom du Groupe Le Centre Belfaux-Futuro, prend la parole :

« Par son message no 113, le Conseil communal nous demande d'augmenter, dès le 1er janvier 2022, le taux de l'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 0,81 à 0,86 % et de la contribution immobilière de 2 à 2,7 o/oo. Qu'en est-il des personnes morales ?

Notre groupe estime que le délai entre la demande d'augmentation et sa mise en application est trop court, même si une augmentation fiscale semble à court terme inévitable. De plus, le Conseil communal n'a présenté qu'une seule possibilité alors que plusieurs variantes auraient été préférables. Avec la méthode proposée, le Conseil communal ne nous donne que 2 choix : accepter ou refuser, sans possibilité de choisir par exemple des répartitions différentes.

Notre commune est dans une situation financière difficile, mais nous constatons également que les charges liées sont toujours plus lourdes suite à des décisions cantonales, que de ce fait la gestion financière des communes devient de plus en plus compliquée et que le degré d'autonomie est toujours plus faible.

La Commune devra faire des économies, mais cela ne doit pas se faire au détriment des écoliers et/ou des employés communaux.

Le groupe Le Centre Belfaux-Futuro vous recommande de refuser l'augmentation d'impôt telle que présentée par le Conseil communal dans son message no 113 ».

M. Didier Pauchard, au nom du Mouvement Arc-en-Ciel, prend la parole :

« Le mouvement Arc-en-Ciel a pris connaissance du message 113 du Conseil communal proposant une augmentation dès le 1er janvier 2022 d'une part de l'imposition sur le revenu et la fortune des personnes physiques de 81% à 86% et d'autre part de la contribution immobilière de 2 0/00 à 2.7 0/00.

Le mouvement AEC regrette qu'aucune alternative à ces augmentations ne soit présentée au Conseil général. Afin de pouvoir prendre de telles décisions en toute transparence, vis-à-vis des administrés, il nous semble primordial que la population soit informée sur les coupes budgétaires auxquelles la commune de Belfaux devrait faire face afin de pouvoir conserver les taux actuellement en vigueur. Dans ce sens, un plan d'économie circonstancier devant accompagner ce message fait malheureusement défaut.

Nous ne doutons pas que le travail accompli par le conseil communal avec le soutien de l'administration pour élaborer un budget 2022 équilibré indique que des solutions doivent être trouvées pour garantir le financement de ce budget. Toutefois, nous sommes d'avis que diverses solutions peuvent faire l'objet d'un débat tant sur point de vue des économies nécessaires que sur celui des impôts qu'il s'agit d'augmenter. Ainsi pour l'exemple, nous nous étonnons que dans la proposition faite ce soir, il ne soit pas fait mention du taux d'imposition des personnes morales, qui est de longue date identique à celui des personnes physiques dans la commune de Belfaux. D'autre part, un relèvement de la contribution immobilière nous semble peu justifié. Il crée à notre sens des disparités dans l'effort commun auquel sont appelés les Belfagiennes et les Belfagiens à contribuer.

En l'état, il nous semble raisonnable de demander des compléments d'information au conseil communal afin que les citoyennes et citoyens puissent comprendre la situation. Le manque d'information et d'alternatives auquel fait face le conseil général ce soir, incite le Mouvement Arc-en-Ciel, non pas par manque de confiance envers le conseil communal, mais pour lui permettre d'apporter les compléments nécessaires à la prise d'une telle décision, à refuser la proposition du conseil communal rédigée dans le message n° 113 ».

M. Jean-Pierre Frésard, au nom du Groupe PS, Centre gauche – PCS et Ouverture, prend la parole :

« Nous avons examiné avec une très grande attention le message no 113 du Conseil communal.

La discussion sur ce point ne peut être dissociée de la discussion concernant le budget.

Notre groupe comprend bien les conditions difficiles dans lesquelles le budget 2022 a dû être élaboré et nous remercions tous les auteurs pour le travail fourni. Concernant le message cité, nous formulons les remarques suivantes :

- *Le Conseil communal utilise par deux fois le terme « d'augmentation la plus équitable possible ». Nous ne voudrions pas parler de solution de facilité, comme l'a justement relevé M. Vallat, mais nous notons que cette solution semble être la voie la plus simple. Avec un peu plus de temps à disposition, d'autres leviers devraient être examinés.*
- *Le Conseil communal estime procéder de manière modérée. Mais il est déjà clair et certain que les citoyennes et citoyens qui nous ont élu-e-s ne l'entendent pas de cette oreille.*
- *Le Conseil communal évoque aussi la nécessité d'analyser globalement la situation et de rationaliser les charges ultérieurement. Nous notons qu'un certain flou plane encore sur le montant exact de la fortune de la commune et que les recettes attendues du projet de la Gotta ne peuvent être estimées aujourd'hui ni en volume ni quant à la période des premiers encaissements. D'autre part, il semble déjà que le bouclage des comptes 2021 n'incite pas à l'optimisme ; ce qui représente beaucoup d'incertitude.*
- *La discussion sur les charges liées est récurrente. S'il est vrai qu'il s'agit là d'un problème structurel, nous devons quand même souligner que la responsabilité de nos représentant-e-s dans les associations de communes est engagée et qu'un travail en amont plus important doit être effectué bien avant les décisions finales. A ce sujet, il s'agit aussi de bien distinguer les charges relevant des activités cantonales et celles liées aux associations de communes.*
- *Enfin, le Conseil communal nous propose d'accepter sa décision sans proposer d'alternative.*

Forts de ces constats, nous sommes bien conscients qu'une augmentation d'impôts directs ou indirects est inévitable, mais nous demandons qu'elle soit étudiée de manière plus approfondie. Beaucoup de chiffres au programme de ce soir (plan financier, message, budget) ne nous permettent pas de comprendre clairement quelles sont les orientations, les choix et les priorités de la commune.

J'en ai terminé avec nos remarques qui seront complétées par une proposition que nous présenterons un peu plus tard ».

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et soumet au vote du Conseil général l'augmentation du taux de l'impôt communal sur le revenu et la fortune des personnes physiques et de la contribution immobilière dès le 1^{er} janvier 2022.

Résultat du vote

L'augmentation du taux de l'impôt est refusée par 0 oui, 27 non, 1 abstention.

M. Vallat et le Conseil communal prennent acte de cette décision.

7. Budget 2022

La Présidente précise que ce budget tient compte d'une augmentation d'impôt.

M. **Vallat** est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de passer en revue ce budget. Le Conseil communal présentera un nouveau budget dans un délai de 2 mois.

La Présidente demande si les membres du Conseil général souhaitent que l'on traite le budget tel que présenté.

M. **Thode** demande une interruption de séance afin que les Groupes puissent se positionner.

Mme **Solange Berset** précise que l'on ne peut pas discuter d'un budget qui ne correspond pas à ce qui sera acceptable financièrement conformément à la loi sur les finances communales. Le budget est renvoyé au Conseil communal. Un nouveau budget sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil général, dans les délais légaux.

M. **Zbinden** comprend bien la remarque de Mme Berset. Cependant, il pense que certains conseillers auraient peut-être des questions sur le budget qui est présenté ce soir. Le Conseil communal pourrait en tirer des conclusions.

M. **Vallat** propose que le Conseil communal revoie ce budget en interne. Une nouvelle proposition sera transmise pour la prochaine séance.

Au vu de ce qui précède, la séance n'est pas suspendue. Une nouvelle séance du Conseil général sera organisée dans les 60 jours et un nouveau budget sera présenté.

8. Propositions

La Présidente donne la parole à Mme **Murielle Angéloz Burns**, au nom du Groupe PS, Centre gauche – PCS et Ouverture :

« Le Conseil communal fraîchement élu hérite non seulement d'une situation financière difficile, voire critique, mais également d'un lourd historique. L'établissement du budget, dans un délai très serré, n'a certainement pas dû être chose facile.

N'est-ce pas précisément le bon moment pour effectuer un « reset », de reculer et prendre de la hauteur pour mieux sauter?

Afin de nous libérer de l'historique et de maîtriser davantage l'avenir, nous proposons qu'un regard neuf, neutre et bienveillant soit apporté sur l'organisation, le fonctionnement et les flux financiers de la commune de Belfaux. Vous l'aurez compris, nous parlons d'un audit afin d'identifier les potentiels d'amélioration et de trouver des solutions durables pour remettre Belfaux sur le bon chemin.

Concrètement, nous demandons au conseil communal de rédiger une description de mandat portant sur l'analyse de l'organisation, des processus et des flux financiers au sein de l'administration communale, mais également avec les différentes associations intercommunales et autres. Cette description sera ensuite validée par la Commission financière puis fera l'objet d'un appel d'offres auprès de différentes sociétés de conseil. L'analyse aura ensuite lieu dans les meilleurs délais.

Certes, cette proposition implique un investissement en termes non seulement pécuniaires, mais également d'engagement et de temps.

La situation est déjà suffisamment tendue me direz-vous... Oui c'est vrai, mais donnons à Belfaux les moyens de reprendre les rênes et de réussir... durablement.

Nous vous proposons de voter et d'accepter cette proposition ».

M. **Bise** ne soutient pas la proposition du Groupe PS, Centre gauche – PCS et Ouverture. En effet, la cellule d'accompagnement mise en place par la Préfecture, qui a coûté environ CHF 250'000.00, a établi des processus de travail qui sont appliqués tant par le Conseil communal que par l'administration.

Mme **Burns** précise que la cellule d'accompagnement a surtout œuvré sur le présent. Son but était surtout de mettre à flot les comptes de la commune de Belfaux. La proposition qui est faite est axée vers le futur et vers des recommandations d'améliorations. Prendre du recul et sortir des traces et de prendre un regard neuf ne peut être que positif.

M. **Bise** est conscient que des améliorations sont à faire. Cependant, il est d'avis que cette proposition d'audit arrive trop tôt.

M. **Pauchard** partage l'avis de M. Bise. En effet, une Commission SCI a été constituée et n'a pas encore siégé. De ce fait, dans un premier temps, il propose d'utiliser les outils qui ont été mis en place.

M. **Frésard** affirme que de mettre l'accent uniquement sur le Système de contrôle interne ou sur le travail qui a été effectué par la cellule d'accompagnement n'est pas suffisant. Pour lui, il manque à cette commune une vision de l'avenir. Organiser un audit permettrait au Conseil communal de travailler en meilleure collaboration et de prioriser les projets et d'avoir une vision sur le futur.

Mme **Corminboeuf** relève que nous sommes au début d'une nouvelle législature. Elle est d'avis qu'il faut profiter de cet élan de nouveauté, de motivation pour mettre l'ouvrage sur le métier.

M. **Bise** rejoint l'avis de M. Frésard quant à la vision de l'avenir. Cependant, les personnes qui pourraient être chargées de l'audit seraient extérieures à la commune et ne connaîtraient pas la commune de Belfaux. Il insiste sur le fait que le Conseil général ou le Conseil communal à tout moment peut créer des commissions spéciales pour effectuer des analyses.

M. **Schaller** ne partage pas l'avis de M. Bise. Organiser un audit permettrait d'avoir des regards différents, non pas pour mettre en cause le Conseil communal, mais pour avoir une vision de l'extérieur. C'est dans ce sens qu'il trouve cette proposition intéressante.

M. **Corpataux** relève que suite au refus du budget, le Conseil communal doit se remettre au travail pour présenter de nouvelles propositions. Cela représente un travail supplémentaire considérable. De plus, nous sortons d'une situation difficile où le Conseil communal a été coaché pendant quelques mois avec la mise en place de procédures pour améliorer la situation et faire en sorte que le fonctionnement du Conseil soit plus sûr. Il se demande s'il est opportun d'entreprendre cet audit qui engendrerait des frais supplémentaires. Il préfère donner au Conseil communal l'occasion de présenter un budget convenable, la possibilité de faire une réflexion approfondie au sujet du projet La Gotta. Il insiste sur le fait qu'à Belfaux, il n'existe qu'une possibilité d'améliorer la situation financière qui est de développer ce projet pour influencer le développement du village. Pour améliorer la situation financière, il faudrait que des entreprises s'implantent au village. Cependant, nous n'avons pas de terrain à proposer. La marge de manœuvre pour le Conseil communal est faible. Il ne soutient pas la proposition d'organiser un audit.

Mme **Barras** rejoint l'avis de ses collègues du Groupe Le Centre Belfaux-Futuro. Elle insiste sur le fait que nous sommes en début de législature, de nouveaux Conseillers communaux sont en place, ce qui amène de nouveaux regards. Elle est d'avis que d'organiser un audit est prématuré.

M. **Frésard** insiste sur la nécessité d'organiser un audit externe. Il revient sur l'affaire du boursier communal et l'erreur de la mise en place d'un mentorat. D'autres dispositions auraient dû être prises.

M. **Bapst** revient sur le travail effectué par le Conseil communal pour l'élaboration du budget. Il a eu très peu de temps pour effectuer ce travail. Maintenant que l'augmentation d'impôt et le budget ont été refusés, il dispose d'un peu de temps pour présenter de nouveaux chiffres. Il rappelle que la commune de Belfaux a dépensé énormément d'argent et ne soutient pas la proposition d'organiser un audit.

La parole n'est plus demandée, la Présidente clôt la discussion.

La Présidente propose une interruption de séance pour permettre aux groupes de se consulter. Les membres du Conseil général renoncent à cette suspension de séance.

La Présidente soumet cette proposition d'audit au vote du Conseil général.

Résultat du vote :

Cette proposition d'audit est refusée par 10 oui, 13 non et 5 abstentions.

Il n'y a pas d'autres propositions. La discussion est close.

9. Questions

La Présidente précise que la réponse à la question 2 déposée par Mme Josiane Berset le 22 juin 2021 a été jointe à la convocation de ce jour.

Aménagement des abords de l'école – îlots de chaleur – quelles mesures entreprendre ?

Réponse :

Malheureusement, les aménagements extérieurs n'ont pu être réalisés qu'à la fin de l'été et il est donc compréhensible que la situation ne semblât pas optimale en juin. Depuis, c'est plus d'une vingtaine d'arbres qui ont été plantés sur le site scolaire de Belfaux ; dont 15 dans la zone concernée par cette question. A l'issue de la construction des nouveaux bâtiments de la petite enfance, le nombre d'arbres plantés est 3 fois supérieur au nombre d'arbres supprimés.

Le Conseil communal a donc bien pris en compte la mesure du problème, et ce depuis des années. La politique communale intègre la plantation d'arbres et d'arbustes afin de lutter contre les îlots de chaleur. La Commune réduit également au maximum l'utilisation de goudron et privilégie des revêtements en gravier ou copeaux quand ceci est possible.

Concrètement, lors de la réfection du chemin des Écoliers durant le printemps 2021, divers revêtements ont été étudiés. Les revêtements de type gravier ou copeaux n'ont pas été retenus, car ils ne permettent pas l'utilisation de trottinettes ou de poussettes, ce qui aurait obligé enfants et parents à emprunter la route. Cela aurait par conséquent augmenté la dangerosité de la zone. Un enrobé noir coûte environ CHF 150.00 la tonne alors qu'un enrobé de couleur coûte entre CHF 800.00 et CHF 1'000.00 la tonne. Cette différence aurait représenté un coût supplémentaire de CHF 50'000.00 uniquement pour le tronçon du chemin piétonnier, alors que la version noire standard a coûté un peu moins de CHF 32'000.00 pour l'ensemble du projet.

Il a également été envisagé d'appliquer une couche de peinture sur l'enrobé. Un devis d'environ CHF 15'000.00 a été reçu. Il représente donc presque la moitié du coût du projet. Au vu des finances communales, des recommandations du Conseil Général et du fait que le passage pour piétons longe déjà des arbres, ces coûts ont été jugés disproportionnés.



En lieu et place, la Commune via son service de l'Edilité, a construit un espace végétalisé composé d'arbustes et d'arbres afin de lutter contre les îlots de chaleur. L'Edilité plantera aussi des fleurs au printemps sur une partie de la zone actuellement recouverte de copeaux. De plus, 2 bancs ont été installés afin de gagner en convivialité et d'offrir aux parents des emplacements ombragés pour attendre leurs enfants.

Mme Berset prend acte de la réponse.

La Présidente ouvre la discussion.

Nouvelles questions

La Présidente donne la parole à Mme Wassmer.

Dans le cadre de l'affaire Wider, Mme **Wassmer** demande si des avocats ont été engagés par la commune ou par une autre ou d'autres instances ? Si oui, pour quelles raisons et qui défendent-ils ?

M. **Vallat** lui répond qu'un certain nombre de démarches sont actuellement en cours. Des montants figurent au budget 2022. La commune peut espérer pouvoir récupérer des montants des or-

ganes qui ont été défaillants dans les contrôles qui auraient dû être effectués. M. Vallat précise qu'une procédure d'appel est en cours. On ne sait pas ce qu'elle préjugera des responsabilités de M. Wider et aussi d'autres acteurs de cette affaire. Aujourd'hui, on ne connaît pas les conséquences sur les prétentions que pourront obtenir diverses instances. Etant donné que le Conseil communal n'a pas de certitude d'obtenir des indemnités, le budget 2022 ne prévoit pas de montant. Le budget 2021 quant à lui prévoyait un montant de CHF 300'000.00 concernant une indemnité octroyée par l'assurance responsabilité civile.

Mme Wassmer est satisfaite de la réponse.

M. Solange Berset, du Groupe PS, Centre gauche – PCS et Ouverture, prend la parole :

Projet de site éolien « les Collines de la Sonnaz », où en est ce dossier ?

« Depuis plusieurs mois ce dossier passionne toutes les communes sur lesquelles des sites éoliens sont prévus.

Monsieur le Conseiller communal nous a appris qu'une entrevue avec le Conseiller d'Etat, Olivier Curty, est prévue le 22 décembre prochain et qu'un vote éventuel pourrait avoir lieu en mai 2022.

Je remarque que les citoyennes et citoyens de Belfaux n'ont pas d'informations claires et transparentes, n'ont pas d'informations sur l'avis du Conseil communal, ni sur les démarches effectuées et je l'ai constaté à regret. Aucune information dans le dernier bulletin communal non plus. Nos citoyennes et nos citoyens ont droit à plus d'informations.

Ce que l'on sait : Belfaux s'est lié avec les communes de Misery-Courtion et de Courtepin afin de collaborer dans ce dossier et d'effectuer des démarches auprès du Conseil d'Etat, qui j'aimerais le relever ici le Conseil d'Etat n'est pas du tout neutre sur ce dossier.

Si la collaboration entre communes peut être nécessaire, celle-ci pourrait museler Belfaux et j'aimerais que la liberté du Conseil communal de Belfaux reste libre et entière.

J'ai appris également, mais je demande confirmation, que le Conseil communal refuse désormais de transmettre les documents concernant ce dossier contrairement à la loi.

On a pu lire que toutes les autres communes, sur lesquelles un site éolien était prévu, ont demandé à leur population de se prononcer. Une des seules communes qui ne l'a pas fait, celle de Le Châtelard, vient de demander au Conseil d'Etat la reconsidération du processus du volet éolien du plan directeur. Les autres sites du canton, on en est presque sûr, en principe ne verront pas l'implantation d'éoliennes parce que la population et leurs conseils communaux se sont prononcés. Belfaux traîne et ma crainte est que nous nous retrouvions devant le fait accompli sans que la population n'ait pu, ni décider, ni n'ait été entièrement informée.

Aussi je pose les questions suivantes :

- Quel est l'avis ou le préavis du Conseil communal concernant ces éoliennes ?*
- Pourquoi le Conseil communal n'a-t-il pas déjà pris l'avis des habitantes et habitants ?*
- Pourquoi le Conseil communal n'a-t-il pas organisé une séance publique d'informations ?*
- Pour quelles raisons le Conseil communal n'a-t-il pas gardé son entière liberté de décision et de choix ?*
- Est-ce exact que le Conseil communal ne veut plus transmettre de documents concernant ce dossier ?*
- Si oui, pourquoi ne respecte-t-il pas la loi sur l'accès aux documents et le droit à l'information et à la transparence ?*
- Est-ce que ce dossier a été discuté à la commission de l'énergie et de l'environnement sur la base de documents complets et d'informations précises ?*
- Est-ce que la commission de l'énergie et de l'environnement a été consultée ?*
- Est-ce que la commission de l'énergie et de l'environnement a émis un préavis ?*

Je ne demande pas les réponses maintenant, mais je souhaite qu'elles soient transmises par écrit au Conseil général ».

M. Frieden lui répond que le Conseil communal souhaite organiser un vote consultatif. Une réponse écrite lui sera donnée lors d'une prochaine séance du Conseil général.

M. Solange Berset, du Groupe PS, Centre gauche – PCS et Ouverture, prend la parole :

Transformation de l'AGGLO en association de communes - qu'en est-il des frais de recours ?

« Nous avons été informés, il y a quelques mois, que Belfaux faisait partie des 6 communes qui ont recouru contre la décision de transformer l'agglomération en association de communes auprès du Tribunal cantonal. Sauf erreur le Tribunal cantonal a refusé le recours et les 6 communes recourent au Tribunal fédéral.

- *Quels sont les montants ou coûts pour ces démarches de recours ?*
- *Quels sont les montants à la charge de la commune de Belfaux ? ».*

M. **Vallat** lui répond que ses questions seront posées au Conseil de l'agglo. Le Conseil communal répondra à Mme Berset ultérieurement.

Etant donné qu'il n'y a plus de question, la Présidente clôt la discussion.

10. Divers

La Présidente donne la parole à M. **Vallat**. Il remercie le Conseil communal et le personnel pour le travail effectué tout au long de cette année. Il assure que le Conseil communal mettra tout en œuvre pour présenter une nouvelle version du budget 2022 dans les 60 jours.

Mme **Solange Berset** prend la parole et demande aux membres du Conseil communal de prioriser les dépenses en établissant la nouvelle mouture du budget 2022.

M. **Didier Pauchard** demande des explications quant à l'annulation du camp de ski. Il s'étonne que le courrier qui a été adressé aux parents ait été signé par le Conseil communal et non par le Directeur de l'école.

M. **Vallat** lui répond que c'est au Conseil communal de prendre une telle décision. Cependant, il a tenu compte du préavis de M. Sugnaux, Directeur de l'école. Il va sans dire que cette annulation est liée à la crise sanitaire.

La Présidente demande aux membres du Conseil général de transmettre leurs interventions à Madame Christan pour la rédaction du procès-verbal. Elle précise qu'en raison des fêtes de fin d'année et des vacances, le procès-verbal leur sera remis le plus rapidement possible.

La Présidente clôt cette assemblée par quelques remerciements :

- *« aux membres du Conseil communal pour leur engagement et leur investissement pour les causes communales ;*
- *à Monsieur Wolfer, secrétaire communal, à Madame Christan, secrétaire du Conseil général, à Madame Bersier, caissière communale, à Théo et Cyndie, stagiaires présents ce soir et à tout le personnel communal pour leur travail, leurs compétences et l'excellente collaboration ;*
- *à vous, chère.e.s collègues, pour votre participation et votre engagement à représenter au mieux les intérêts de nos citoyens et citoyennes.*

Enfin, je vous souhaite de très belles fêtes et tout de bon pour la nouvelle année à venir. Prenez soin de vous et bonne rentrée ! ».

La séance est levée à 22h07.

La Présidente

Marianne Aebischer



La Secrétaire

Véronique Christan

